



## A l'aide!!! litige locataire/proprio

Par **lohan06110**, le **12/10/2011 à 10:24**

Bonjour,

S'il vous plaît aidez moi, mon propriétaire me fait lorgner des travaux depuis la signature du bail a savoir: les réparation de la baie vitrée qui ne ferme pas et la restauration du portillon du jardin qui ne tiens sur son axe, pour le moment tout le monde peut rentrer chez moi et ça n'a pas manqué on m'a volé des biens dans mon jardin!

J'ai un fils de 10 mois j'ai peur pour sa sécurité comment puis je forcer mon proprio a réaliser les travaux? pour le moment il a refusé tous les devis et cela fait 3 ans que ça dure... aidez moi merci d'avance

Par **hora**, le **12/10/2011 à 18:44**

Bonjour,

selon moi, que vous soyez dans un logement meublé ou non meublé, ces réparations sont dues par le propriétaire car il s'agit bien de vétusté du bâtiment et c'est donc à lui de faire le nécessaire et pas du tout à vous.

Maintenant, lors de votre entrée dans le logement qu'est ce qui figurait sur l'état des lieux (ces problèmes étaient ils signalés ?) si ce n'est pas le cas alors le propriétaire doit faire ces réparations.

Vous devez être assurée, vous pouvez contacter votre compagnie qui possède sûrement un service juridique qui vous guidera dans la procédure à suivre.

N'hésitez pas à leur en parler, ils pourront le contacter pour vous et lui faire valoir vos droits.

bon courage

Par **cocotte1003**, le **12/10/2011** à **19:39**

Bonjour, votre bailleur doit vous assurer le clos dont si la port vitée ne ferme pas, vous lui envoyez une LRAR en lui rappelant les travaux à faire et lui signifiant ue si cela n'est pas fait sous 8 jours, vous saisissez le tribunal, cordialement